



958, rue Main  
Ayer's Cliff QC J0B 1C0

Tél. : 819 838-5006  
Télécopie. : 819 838-4411

---

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR – GESTION CONTRACTUELLE

**VEUILLEZ PRENDRE AVIS** qu'à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2021, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a adopté le **Règlement # 2021-06 amendant le Règlement concernant la Gestion contractuelle no 2019-05**.

**PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2021-06, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:**

### ARTICLE 2

Le Règlement sur la gestion contractuelle no 2019-05 est modifié en ajoutant, après l'article 10 l'article 10.1 suivant :

10.1 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

10.1.1 Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins;

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

10.1.2 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

Tout intéressé de recevoir une copie papier, peut communiquer avec la réception pendant les heures normales d'opération afin que nous puissions prendre un arrangement en raison des consignes sanitaires.

Donné à Ayer's Cliff, le 10 juin 2021.

Bastien Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier



958, rue Main  
Ayer's Cliff QC J0B 1C0

Tél. : 819 838-5006  
Télécopie. : 819 838-4411

---

## **PUBLIC NOTICE OF COMING INTO FORCE – CONTRACT MANAGEMENT**

**PLEASE TAKE NOTICE** that at the regular meeting of Council held on June 7<sup>th</sup>, 2021, the Municipality of the Village of Ayer's Cliff adopted *By-law # 2021-06 amending Contract Management By-law No. 2019-05*.

**THIS REGULATION, NUMBERED 2021-06, THAT IT BE HELD AND ORDERED:**

### **ARTICLE 2**

Contract Management Regulation No. 2019-05 is amended by adding the following section 10.1 after section 10:

10.1 Measures to promote Québec goods and services and suppliers, insurers and contractors who have an establishment in Québec;

10.1.1 Before awarding any contract involving an expenditure below the expenditure threshold of a contract that may be awarded only after a public call for submissions, the municipality shall identify the enterprises able of supplying Québec goods and services likely to meet those needs;

Except in special circumstances or for reasons of sound management, once the enterprises have been identified, the municipality shall favour the award of the contract to an enterprise capable of providing Québec goods and services.

10.1.2 If it is unable to identify enterprises capable of supplying Québec goods and services to meet its needs, the municipality must favour the award of a contract referred to in this section to an insurer or contractor having an establishment in Québec, except in special circumstances or for reasons of sound management.

### **ARTICLE 3**

This by-law comes into force in accordance with the law and is published on the municipality's website.

In addition, a copy of these rules shall be sent to MAMH.

Anyone interested in receiving a paper copy, can contact the reception during normal operating hours so that we can make an arrangement due to sanitary instructions.

Given at Ayer's Cliff, June 10<sup>th</sup>, 2021.

Bastien Lefebvre  
Director General and Secretary-Treasurer

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné Bastien Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village d'Ayers' Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 9 h et 16 h, le 10 juin 2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juin 2021.*

---

**Bastien Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier**